

Madame le Député,

Monsieur le Député,

Les organisations et associations signataires du courrier du 1er février 2016 au ministre des Finances et des Comptes Publics ont été reçues le 3 mai par Monsieur DUVIVIER, membre du cabinet de Messieurs SAPIN et ECKERT en charge de la fiscalité et deux fonctionnaires du ministère des Finances.

Nous avons rappelé nos demandes concernant le rétablissement de la demi-part supplémentaire pour tous les contribuables célibataires, divorcés ou veufs, vivant seuls, n’ayant pas d’enfants à charge et ayant au moins un enfant majeur, comme cela existait avant la réforme Sarkozy–Fillon de 2008. Nous avons également réaffirmé la demande de rétablissement de la non-imposition des majorations de pension pour les parents de trois enfants et plus.

Les deux mesures cumulées ont des conséquences importantes. Quelques euros de revenus supplémentaires déclenchent une surimposition démesurée qui peut entraîner la fin d’autres exonérations sur la taxe d’habitation, la taxe foncière, etc.

Pour nos organisations, une double mesure est seule susceptible de rétablir la situation des retraités concernés et à venir : **le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire et l’exonération fiscale des majorations sociales dans la loi de finances.**

**Il y a eu un refus catégorique de prise en compte de ces revendications.** Seule a été prévue dans la Loi de Finances pour 2016 la reconduction des mesures temporaires d'exonération pour les impôts locaux pour ceux qui en ont bénéficié en 2013 et 2014.

Nous avons réaffirmé que cela ne réglait pas la suppression de la demi-part supplémentaire ni pour le calcul de l’impôt sur le revenu ni pour les impôts locaux pour ceux qui n’en bénéficiaient pas de 2008 à 2012 ni pour les conséquences en chaîne pour les prestations et cotisations sociales (CSG, CRDS, CASA, etc.). Nous avons également montré que la suppression de la 1ère tranche de l’impôt sur le revenu n’avait aucun effet dès un revenu de l’ordre de 1 600 € mensuels pour une part.

Alors que près de 10 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté et parmi eux, des femmes en grand nombre, alors que le pouvoir d’achat de tous les retraités recule (le Conseil d’Orientation des Retraites parle de paupérisation), il est regrettable que le gouvernement refuse de prendre en compte la situation de ces derniers et ne revienne pas sur des mesures aux conséquences très négatives.

Nous vous demandons, Madame, Monsieur, d’intervenir auprès du gouvernement pour appuyer nos revendications et demander le rétablissement de ces deux mesures.